



## DOSSIER DE CANDIDATURE

### CQP « Constructeur en voirie urbaine et réseaux »



# SOMMAIRE

**Fiche d' identification du candidat**

**Document n° 1**

Fiche de définition du CQP « Constructeur en voirie urbaine et réseaux »  
(réfèrent contractuel à mettre à disposition du candidat)

**Document n° 2**

Fiche de définition de l' emploi  
validée par les CPNE conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics

**Document n° 3**

**Afin de faire valider sa candidature aux épreuves du CQP,**

La **fiche d'identification du candidat**, dûment complétée,  
doit être adressée **dés l'inscription** à l'attention de :

**Sylvie DEBORD**  
CFC Sylvain Joyeux – 26 Rue de Bellevue – BP 19 – 19300 EGLETONS  
[sdebord@cfcegletons.com](mailto:sdebord@cfcegletons.com)  
05 55 93 94 00

**Document n° 1**

**FICHE D' IDENTIFICATION DU CANDIDAT**

# FICHE D' IDENTIFICATION DU CANDIDAT au CQP « Constructeur en voirie urbaine et réseaux »

---

## 1 CANDIDAT

*M., Mme, Melle (rayer la mention non-appropriée)*

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance ..... N° de Sécurité Sociale .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Date d'embauche ..... Emploi occupé .....

Qualification actuelle ..... Ancienneté dans cet emploi .....

Ancienneté dans les Travaux Publics .....

---

## 2 ENTREPRISE ACTUELLE DU CANDIDAT

**( à faire remplir par l'entreprise)**

Raison sociale .....

N° SIRET ..... Code APE ..... Effectif .....

Secteur d'Activité .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

### Interlocuteur privilégié

*M., Mme, Melle (rayer la mention non-appropriée)*

Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél : ..... Fax : .....

Adresse e-mail .....

Cachet et signature de l'entreprise

---

Je soussigné(e), .....  
atteste sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessus sont sincères et véritables

Fait à,

Le  
Signature du candidat

**Document n° 2**

**FICHE DE DEFINITION DU CQP  
« Constructeur en voirie urbaine et réseaux »**

**(réfèrent contractuel à mettre à disposition du candidat)**

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**  
**« CONSTRUCTEUR EN VOIRIE URBAINE ET RESEAUX »**

Date de Réception de la Demande :	Septembre 2001
Groupe Technique Paritaire du :	1 <sup>er</sup> Octobre 2001
Créé par les CPNE du :	15 Octobre 2001
Numéro Répertoire	CQP N° 023 – 2001 10 15
Date d'échéance :	31 Décembre 2012

Demandeur :	<b>FNTF – Fédération Nationale des Travaux Publics</b>
Responsable	<b>USIRF - Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française</b>
Adresse :	10, rue de Washington – 75008 Paris
☎ :	01.44 13 32 90

Secteur d'activités	<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
---------------------	------------------------

**Description sommaire de l'emploi :**

Le constructeur en voirie urbaine et réseaux réalise au sein d'une équipe, à partir des directives de sa hiérarchie, les travaux de : - bordures, caniveaux – pavages, dallages – regards à grilles, avaloirs – canalisations (eaux usées, eaux pluviales de diamètres courants) – réseaux secs (Télécom, EDF, éclairage...) en sécurité et dans le respect des règles professionnelles.

Dénomination de la Qualification	<b>CONSTRUCTEUR EN VOIRIE URBAINE ET RESEAUX</b>
----------------------------------	------------------------------------------------------

Classement de la Qualification	<i>Niveau 2 – Position 2 - CCN ouvriers des TP</i>
--------------------------------	----------------------------------------------------

**REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES COMPETENCES ATTENDUES DU TITULAIRE DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DE « CONSTRUCTEUR EN VOIRIE URBAINE ET RESEAUX » ET MODALITES D’EVALUATION**

	Modes de validation			Grille d'évaluation						
	Carnet de validation	QCM	Entretien avec le jury	Carnet de validation		QCM		Entretien avec le jury		Total de points pondérés
				Nbre de points	Pondération	Nbre de points	Pondération	Nbre de points	Pondération	
<b>Ensemble des compétences requises par le référentiel du CQP</b>	X	X	X	100	<b>0,50 soit 50 pts</b>	100	<b>0,25 soit 25 pts</b>	100	<b>0,25 soit 25 pts</b>	<b>100</b>
<b>Pôle A : Organisation et (auto)contrôle technique du travail en phase d'ouvrage</b>	X	X	X	12	<b>6 pts</b>	32	<b>8 pts</b>	24	<b>6 pts</b>	<b>20</b>
Préparer et vérifier les moyens nécessaires à la réalisation des ouvrages de voirie urbaine et réseaux	X	X	X	10		25		Note globale sur 24 attribuée par le jury pour l'ensemble du pôle		
Contrôler la réalisation des ouvrages de voirie urbaine et réseaux	X	X	X	2		7				
<b>Pôle B : Lecture de plans Implantation - Traçage</b>	X	X	X	20	<b>10 pts</b>	40	<b>10 pts</b>	24	<b>6 pts</b>	<b>26</b>
Décoder et interpréter un plan	X	X	X	5		15		Note globale sur 24 attribuée par le jury pour l'ensemble du pôle		
Réaliser le piquetage et le traçage complémentaires du projet : emprise et altimétrie de plates-formes, parkings, trottoirs, réseaux ...	X	X	X	15		25				
<b>Pôle C : Réalisation des ouvrages de voirie urbaine et réseaux</b>	X	X	X	52	<b>26 pts</b>	20	<b>5 pts</b>	28	<b>7 pts</b>	<b>38</b>
Poser des bordures et caniveaux (méthode mécanisée ou manuelle)	X	X	X	9		3		Note globale sur 28 attribuée par le jury pour l'ensemble du pôle		
Fabriquer des bétons et mortiers en respectant le choix des agrégats et les dosages des constituants	X	X	X	6		2				
Réaliser des réseaux eaux usées, eaux pluviales (diamètres courants) et réseaux secs (Télécom, EDF, éclairage ...)	X	X	X	10		5				
Réaliser des ouvrages coulés en place (regards et petits ouvrages de maçonnerie) – coffrages standard ou traditionnels	X	X	X	6		2				
Mettre en œuvre des matériaux de fondation en respectant les épaisseurs prescrites	X	X	X	7		3				
Réaliser des pavages et des dallages simples	X	X	X	9		3				
Réaliser des revêtements en béton ou béton désactivé	X	X	X	5		2				
<b>Pôle D : Conduite des engins de la « catégorie 1 » en toute sécurité</b>	X			4	<b>2 pts</b>	<del>X</del>	<del>X</del>	<del>X</del>	<del>X</del>	<b>2</b>
Plaques vibrantes, Mini-compacteurs télécommandés	X			1						
Mini-pelles jusqu'à 6 tonnes	X			1						
Mini-chargeuses jusqu'à 4,5 tonnes	X			1						
Petits compacteurs	X			1						
<b>Pôle E : Communication Comportements professionnels</b>	X	X	X	12	<b>6 pts</b>	8	<b>2 pts</b>	24	<b>6 pts</b>	<b>14</b>
Appliquer les règles de sécurité	X	X	X	5		5		Note globale sur 24 attribuée par le jury pour l'ensemble du pôle		
Contribuer et veiller au maintien de la qualité des travaux	X	X	X	3		3				
Travailler en équipe	X		X	2						
Assurer une communication efficace avec les interlocuteurs externes/internes de l'entreprise	X		X	2						

**Pour obtenir le CQP, le candidat doit recueillir un minimum de 70 points pondérés sur 100 compte tenu d'un minimum requis de : 45 points pondérés sur 75 pour le **total** « Carnet de validation » et QCM**

**Document n° 3**

**DEFINITION DE L' EMPLOI  
VALIDEE PAR LES CPNE CONJOINTES  
DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

## DEFINITION DE L'EMPLOI

Le « Constructeur en voirie urbaine et réseaux » réalise les différentes « activités » et « tâches », précisées ci-dessous, au sein d'une équipe et à partir des directives de sa hiérarchie.

### I- ACTIVITES TECHNIQUES DE L'EMPLOI

#### 1- PREPARER

- 1-1 Evaluation de ses besoins en outillage, matériels et matériaux nécessaires à la réalisation d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage de voirie urbaine ou de réseaux : nature, qualité, quantité
- 1-2 Planification des besoins
- 1-3 Formulation des besoins à sa hiérarchie (chef de chantier ou chef d'équipe)

#### 2- INSTALLER

- 2-1 Mise en place des installations fixes de chantiers
- 2-2 Mise en place et adaptation des dispositifs de signalisation et de sécurité sous l'autorité du chef de chantier ou du chef d'équipe

#### 3- IMPLANTER ET TRACER

- 3-1 Réalisation du piquetage et du traçage complémentaires du projet : emprise et altimétrie de plates-formes, parkings, trottoirs, réseaux, ouvrages de maçonnerie

#### 4- REALISER DES RESEAUX (EU, EP - diamètres courants-, réseaux secs)

- 4-1 Ouverture et protection de la tranchée
- 4-2 Mise en place de canalisations (eaux usées, eaux pluviales de diamètres courants) y compris regards de visite
- 4-3 Réalisation de divers branchements eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP) : raccordements sur regards, culottes, piquages
- 4-4 Construction d'un réseau sec (Télécom, EDF, éclairage, ...) y compris chambres de tirage
- 4-5 Remblaiement de la tranchée

#### 5- POSER DES BORDURES, CANIVEAUX, MOBILIER URBAIN – REALISER DES MURETS

- 5-1 Pose de bordures et caniveaux (mécanisée ou manuelle)
- 5-2 Construction d'ouvrages maçonnés ou à partir d'éléments préfabriqués
- 5-3 Fabrication de bétons et mortiers en respectant les choix des agrégats et les dosages des constituants

## **6- REALISER DES OUVRAGES COULES EN PLACE**

- 6-1** Utilisation de coffrages standards pour regards et petits ouvrages de maçonnerie
- 6-2** Fabrication et mise en œuvre de coffrages traditionnels (bois ou dérivés) pour ouvrages simples de VRD
- 6-3** Réalisation d'un ferrailage simple
- 6-4** Mise en œuvre de béton prêt à l'emploi

## **7- REALISER LES FONDATIONS DE TROTTOIRS, VOIES PIETONNES, PLACETTES**

- 7-1** Identification des repères de niveau et d'alignement
- 7-2** Mise en œuvre des matériaux de fondation (manuellement ou en accompagnement d'un matériel spécifique) en respectant les épaisseurs prescrites

## **8- REALISER LES REVETEMENTS DE VOIRIE URBAINE**

- 8-1** Réalisation de pavages et dallages simples (éléments préfabriqués ou pierre naturelle)
- 8-2** Réalisation de revêtements en béton ou béton désactivé

## **9- CONTROLER LA REALISATION DE L'OUVRAGE**

- 9-1** Evaluation des quantités consommées
- 9-2** Contrôle de l'avancement

## **10- PARTICIPER AU REPLI DU CHANTIER**

- 10-1** Remise en état des lieux
- 10-2** Nettoyage et rangement du petit matériel et de l'outillage

## **11- CONDUIRE DES ENGINS DE LA « CATEGORIE 1 » EN TOUTE SECURITE**

- 11-1** Conduite des plaques vibrantes, des mini-compacteurs télécommandés
- 11-2** Conduite des mini-pelles jusqu'à 6 tonnes
- 11-3** Conduite des mini-chargeuses jusqu'à 4,5 tonnes
- 11-4** Conduite des petits compacteurs

## **II- COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS ET RESPONSABILITES DE L'EMPLOI**

### **12- APPLIQUER LES REGLES DE SECURITE**

- 12-1** Respect en permanence des règles de sécurité individuelles et collectives (législation, réglementation, consignes, PPSPS, port des équipements de protection individuelle ...)
- 12-2** Mise en œuvre de ces règles dans le cadre des tâches à réaliser

### **13- CONTRIBUER ET VEILLER AU MAINTIEN DE LA QUALITE DES TRAVAUX**

- 13-1** Réalisation des travaux dans le respect des règles de l'art, conformément aux instructions et informations reçues (croquis, schémas d'exécution, ...)
- 13-2** Auto-contrôle pour assurer la conformité de la réalisation (valeurs à respecter, tolérances, seuils d'alerte, points d'arrêt, ...)
- 13-3** Information à sa hiérarchie de la conformité ou de la non conformité de la réalisation et signalement des aléas

### **14- TRAVAILLER EN EQUIPE**

- 14-1** Maintien d'un bon climat de travail dans l'équipe
- 14-2** Transmission des informations nécessaires et explication du travail à réaliser aux aides éventuellement mis à sa disposition, puis contrôle de la bonne exécution

### **15- ASSURER UNE COMMUNICATION EFFICACE AVEC LES INTERLOCUTEURS EXTERNES ET INTERNES DE L'ENTREPRISE**

- 15-1** Valorisation par son comportement (politesse, transmission d'informations, ...) et son organisation (rangement, nettoyage au fur et à mesure de l'avancement, ...) de l'image de l'entreprise auprès des interlocuteurs externes : client, maître d'œuvre, riverains, usagers, organismes de contrôle, sous-traitants, ...
- 15-2** Recherche auprès du chef de chantier ou du chef d'équipe de l'information et des moyens nécessaires pour réaliser efficacement les tâches
- 15-3** Suggestion d'idées au chef de chantier ou au chef d'équipe afin d' optimiser les tâches confiées
- 15-4** A la demande, transmission par écrit de données simples (chiffres, croquis, ...), notamment en vue du récolement

**Compte tenu des activités et tâches à réaliser par le constructeur en voirie urbaine et réseaux, celui-ci devra pouvoir faire état d'une expérience professionnelle minimale, et le CQP ne pourra être validé qu'après 3 ans d'expérience dans les activités décrites.**



**EPREUVES DU CQP**  
**« Constructeur en voirie urbaine**  
**et réseaux »**

**DOSSIER INDIVIDUEL**  
**de Monsieur**



# SOMMAIRE

Dispositif d'évaluation du CQP « Constructeur en voirie urbaine et réseaux » Document n° 1

Epreuve n° 1

Carnet de validation des compétences mises en situation de travail réelle Document n° 2

Ces épreuves seront passées en présence du jury

Le « **Carnet de validation des compétences** »  
doit être adressé **au minimum 4 semaines avant la date de session,**  
**dûment complété et signé par toutes les parties,**  
sous pli « **Personnel et Confidentiel** » ou par messagerie électronique  
à l'attention de :  
**Sylvie DEBORD**  
CFC SYLVAIN JOYEUX - 26 rue de Bellevue – BP 19 – 19300 EGLETONS  
[sdebord@cfcegletons.com](mailto:sdebord@cfcegletons.com)  
**05 55 93 94 00**

**A réception de votre dossier,  
vous recevrez une convocation aux épreuves n° 2 et 3 du CQP**

**Document n° 1**

**DISPOSITIF D’EVALUATION DU CQP  
« Constructeur en voirie urbaine et réseaux »**

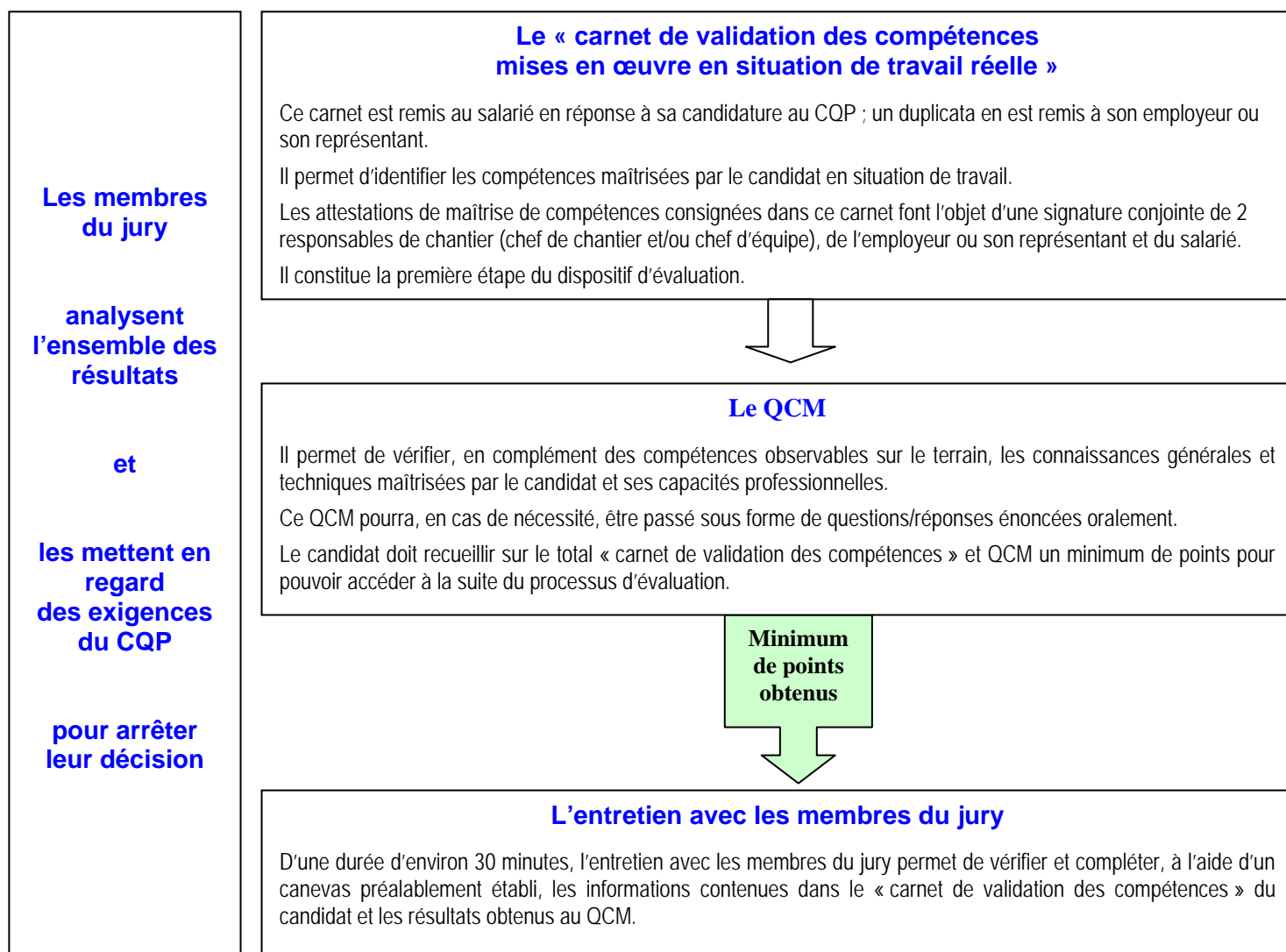
## **DISPOSITIF D'ÉVALUATION DU CQP** **« Constructeur en voirie urbaine et réseaux »**

### **I - L'ARCHITECTURE DU DISPOSITIF D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES REQUISES PAR LE CQP**

Le dispositif d'évaluation des compétences requises par le certificat de qualification professionnelle **Constructeur en voirie urbaine et réseaux** :

- s'appuie sur le référentiel des compétences à maîtriser (défini ci-après),  
et
- s'articule autour de trois modes d'évaluation, complémentaires les uns des autres.

Chaque mode d'évaluation a été conçu de manière à permettre **la validation de compétences** et **connaissances significatives**, dans un **environnement professionnel défini** :



**L'ensemble du processus d'évaluation se déroule sous l'autorité du jury paritaire.**

## II - LE REFERENTIEL DES COMPETENCES

Pôle A

### **Organisation et (auto-)contrôle technique du travail en phase d'ouvrage**

- Préparer et vérifier les moyens nécessaires à la réalisation des ouvrages de voirie urbaine et réseaux
- Contrôler la réalisation des ouvrages de voirie urbaine et réseaux

Pôle B

### **Lecture de plans Implantation - Traçage**

- Décoder et interpréter un plan
- Réaliser le piquetage et le traçage complémentaires du projet : emprise et altimétrie de plates-formes, parkings, trottoirs, réseaux ...

Pôle E

### **Communication**

#### **Comportements professionnels**

- Appliquer les règles de sécurité
- Contribuer et veiller au maintien de la qualité des travaux
- Travailler en équipe
- Assurer une communication efficace avec les interlocuteurs externes et internes de l'entreprise

Pôle C

### **Réalisation des ouvrages de voirie urbaine et réseaux**

- Poser des bordures et caniveaux (méthode mécanisée ou manuelle)
- Fabriquer des bétons et mortiers en respectant le choix des agrégats et les dosages des constituants
- Réaliser des réseaux eaux usées, eaux pluviales (diamètres courants) et réseaux secs (Télécom, EDF, éclairage ...)
- Réaliser des ouvrages coulés en place (regards et petits ouvrages de maçonnerie) – coffrages standard ou traditionnels
- Mettre en œuvre des matériaux de fondation en respectant les épaisseurs prescrites
- Réaliser des pavages et des dallages simples
- Réaliser des revêtements en béton ou béton désactivé

Pôle D

### **Conduite des engins de la « catégorie 1 » en toute sécurité**

- Plaques vibrantes, mini-compacteurs télécommandés
- Mini-pelles jusau'à 6 tonnes

### III - LES MODALITES D'EVALUATION

	Modes de validation			Grille d'évaluation						
	Carnet de validation	QCM	Entretien avec le jury	Carnet de validation		QCM		Entretien avec le jury		Total de points pondérés
				Nbre de points	Pondération	Nbre de points	Pondération	Nbre de points	Pondération	
<b>Ensemble des compétences requises par le référentiel du CQP</b>	X	X	X	100	<b>0,50 soit 50 pts</b>	100	<b>0,25 soit 25 pts</b>	100	<b>0,25 soit 25 pts</b>	<b>100</b>
<b>Pôle A : Organisation et (auto)contrôle technique du travail en phase d'ouvrage</b>	X	X	X	12	<b>6 pts</b>	32	<b>8 pts</b>	24	<b>6 pts</b>	<b>20</b>
Préparer et vérifier les moyens nécessaires à la réalisation des ouvrages de voirie urbaine et réseaux	X	X	X	10		25		Note globale sur 24 attribuée par le jury pour l'ensemble du pôle		
Contrôler la réalisation des ouvrages de voirie urbaine et réseaux	X	X	X	2		7				
<b>Pôle B : Lecture de plans Implantation - Traçage</b>	X	X	X	20	<b>10 pts</b>	40	<b>10 pts</b>	24	<b>6 pts</b>	<b>26</b>
Décoder et interpréter un plan	X	X	X	5		15		Note globale sur 24 attribuée par le jury pour l'ensemble du pôle		
Réaliser le piquetage et le traçage complémentaires du projet : emprise et altimétrie de plates-formes, parkings, trottoirs, réseaux ...	X	X	X	15		25				
<b>Pôle C : Réalisation des ouvrages de voirie urbaine et réseaux</b>	X	X	X	52	<b>26 pts</b>	20	<b>5 pts</b>	28	<b>7 pts</b>	<b>38</b>
Poser des bordures et caniveaux (méthode mécanisée ou manuelle)	X	X	X	9		3		Note globale sur 28 attribuée par le jury pour l'ensemble du pôle		
Fabriquer des bétons et mortiers en respectant le choix des agrégats et les dosages des constituants	X	X	X	6		2				
Réaliser des réseaux eaux usées, eaux pluviales (diamètres courants) et réseaux secs (Télécom, EDF, éclairage ...)	X	X	X	10		5				
Réaliser des ouvrages coulés en place (regards et petits ouvrages de maçonnerie) – coffrages standard ou traditionnels	X	X	X	6		2				
Mettre en œuvre des matériaux de fondation en respectant les épaisseurs prescrites	X	X	X	7		3				
Réaliser des pavages et des dallages simples	X	X	X	9		3				
Réaliser des revêtements en béton ou béton désactivé	X	X	X	5		2				
<b>Pôle D : Conduite des engins de la « catégorie 1 » en toute sécurité</b>	X			4	<b>2 pts</b>					<b>2</b>
Plaques vibrantes, Mini-compacteurs télécommandés	X			1						
Mini-pelles jusqu'à 6 tonnes	X			1						
Mini-chargeuses jusqu'à 4,5 tonnes	X			1						
Petits compacteurs	X			1						
<b>Pôle E : Communication Comportements professionnels</b>	X	X	X	12	<b>6 pts</b>	8	<b>2 pts</b>	24	<b>6 pts</b>	<b>14</b>
Appliquer les règles de sécurité	X	X	X	5		5		Note globale sur 24 attribuée par le jury pour l'ensemble du pôle		
Contribuer et veiller au maintien de la qualité des travaux	X	X	X	3		3				
Travailler en équipe	X		X	2						
Assurer une communication efficace avec les interlocuteurs externes/internes de l'entreprise	X		X	2						

**Pour obtenir le CQP, le candidat doit recueillir un minimum de 70 points pondérés sur 100 compte tenu d'un minimum requis de : 45 points pondérés sur 75 pour le total « Carnet de validation » et QCM**

**Document n° 2**

**Epreuve n° 1 :**

**CARNET DE VALIDATION DES COMPETENCES**

**MISES EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL REELLE**



# CARNET DE VALIDATION DES COMPETENCES

## mises en œuvre en situation de travail réelle

de Monsieur



**Salarié**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Date d'embauche :

Emploi occupé :

Ancienneté dans cet emploi :

Ancienneté dans les Travaux Publics :

Qualification / Classification actuelle :

Niveau d'études / de formation (avec ou sans le diplôme correspondant) :

Diplôme(s) obtenu(s) :

**PHOTO****DU****CANDIDAT****Entreprise ou Etablissement**

Nom :

Adresse :

Activité :

Nombre de salariés :

**Ce carnet constitue la première épreuve du dispositif d'évaluation pour l'obtention du CQP Constructeur en voirie urbaine et réseaux**

Il doit être rempli **conjointement** par 2 responsables de chantier (chef de chantier et/ou chef d'équipe) et le chef d'entreprise ou son représentant **en présence du salarié.**

**Il s'articule sur les principaux pôles de compétences de l'emploi "Constructeur en voirie urbaine et réseaux"**

- Pôle A :** Organisation et (auto)contrôle technique du travail en phase d'ouvrage
- Pôle B :** Lecture de plans - Implantation - Traçage
- Pôle C :** Réalisation des ouvrages de voirie urbaine et réseaux
- Pôle D :** Conduite d'engins de la catégorie 1
- Pôle E :** Communication - Comportements professionnels

**Il permet de répertorier les compétences mobilisées par le salarié en situation de travail réelle et leur degré de maîtrise.**

- \* si le salarié n'a jamais été confronté à la réalisation de cette tâche      **cochez la case :** Ne pratique pas
- \* si le salarié n'est pas en mesure d'effectuer la tâche      **cochez la case :** Ne sait pas faire
- \* si le salarié réalise la tâche mais uniquement sous contrôle et / ou avec l'aide de quelqu'un      **cochez la case :** Sait faire sous contrôle et/ou avec de l'aide
- \* si le salarié est parfaitement autonome dans sa tâche et la maîtrise bien      **cochez la case :** Fait en autonomie

**AVERTISSEMENT :** il est impératif, pour la validité du processus d'évaluation, de ne pas laisser de compétence sans réponse et de veiller à bien cocher la case correspondant à la réponse souhaitée

**Les attestations consignées dans ce carnet doivent faire l'objet d'une signature conjointe de deux responsables de chantier (chef de chantier et/ou chef d'équipe), de l'employeur ou son représentant et du candidat salarié.**

<b>Pôle A : Organisation et (auto)contrôle technique du travail en phase d'ouvrage</b>
<b>PREPARER ET VERIFIER LES MOYENS NECESSAIRES A LA REALISATION DES OUVRAGES DE VOIRIE ET DE RESEAUX</b>
* identifier les risques et les contraintes liés aux travaux à réaliser (réseaux existants, circulation, travaux en tranchées, ...)
* identifier les moyens de protection individuels et collectifs à utiliser (EPI, matériels de manutention, panneaux de signalisation, caisson de blindage, ...)
* identifier les principaux types de matériaux à mettre en œuvre sur les chantiers courants (canalisations, fondations revêtements)
* choisir, quantifier et définir l'emplacement du matériel de signalisation et de sécurité (cônes, piquets, panneaux,...) en référence aux documents de référence du chantier (PPSPS, note d'organisation, plans d'installation, plans de signalisation, réglementation)
* évaluer les besoins en outillage, matériels et matériaux nécessaires à la réalisation des ouvrages de voirie ou de réseaux : nature, qualité, quantité
* organiser le poste de travail (personnel, matériel, matériaux, outillage, ...) dans le cadre des directives données par le chef de chantier ou le chef d'équipe
<b>CONTROLLER LA REALISATION DES OUVRAGES DE VOIRIE ET DE RESEAUX</b>
* évaluer les quantités consommées et veiller au respect des prévisions

<b>Ne pratique pas</b>

<b>Ne sait pas faire</b>	<b>Sait faire sous contrôle et/ou avec de l'aide</b>	<b>Fait en autonomie</b>



Pôle C : Réalisation des ouvrages de voirie urbaine et de réseaux	Ne pratique pas	Ne sait pas faire	Sait faire sous contrôle et/ou avec de l'aide	Fait en autonomie
<b>POSER DES BORDURES ET CANIVEAUX (METHODE MECANISEE OU MANUELLE)</b>				
* mettre en place les fiches et cordeaux				
* régler le fond de forme et le compacter				
* régler le béton, poser et caler les bordures, réaliser les joints				
* contrôler l'alignement, l'harmonie des courbes, les niveaux et la planimétrie				
<b>FABRIQUER DES BETONS ET MORTIERS EN RESPECTANT LE CHOIX DES AGREGATS ET LES DOSAGES :</b>				
* respecter les choix des agrégats et les quantités				
* respecter le dosage en ciment et en eau				
* préparer le béton et le mortier manuellement ou mécaniquement				
* respecter les dosages d'adjuvants (retardateurs de prise, accélérateurs, etc.)				
<b>RÉALISER DES RESEAUX EU, EP (DIAMÈTRES COURANTS) ET RESEAUX SECS (TELECOM, EDF, ECLAIRAGE, ...)</b>				
* identifier les principaux critères de qualité exigés pour un réseau d'assainissement				
* identifier les caractéristiques des matériaux courants utilisés en réseaux				
* identifier les moyens de manutention adaptés (élingues, chaînes, crochets, ...)				
* participer au repérage des réseaux existants (au besoin en effectuant des sondages)				
* réaliser les découpes de chaussée nécessaires				
* guider et accompagner l'engin de terrassement (fouille, chargement des camions, manutentions)				
* réaliser un fond de fouille selon les spécifications				
* utiliser les blindages courants : élingage, mise en place, déplacement,				
* réaliser un boisage dans les zones ponctuelles où les blindages courants ne passent pas (croisement de réseaux, ...)				
* réaliser le lit de pose				
* guider la manutention				
* distribuer, caler les éléments de canalisation				
* poser au laser d'alignement (ou au niveau, à la nivelette)				
* aligner, emboîter les éléments de canalisation				
* caler et enrober une canalisation				
* contrôler les pentes et les niveaux				
* construire un regard préfabriqué ou coulé en place				
* façonner la cunette en respectant le fil d'eau				
* poser et sceller les fontes de voirie				
* poser des drains en tranchée, y compris remblaiement en matériaux drainants et branchement sur réseaux				





# Modalités de l'évaluation

Date :

Personnes ayant procédé à l'évaluation :	
2 responsables de chantier (chef d'équipe et/ou chef de chantier) et l'employeur (ou son représentant)	
<b>Evaluateur n°1 :</b>	<b>Observations</b> (si jugé nécessaire) :
Nom :	
Prénom :	
Fonction :	
<b>Signature :</b>	
<b>Evaluateur n°2 :</b>	
Nom :	
Prénom :	
Fonction :	
<b>Signature :</b>	
<b>Evaluateur n°3 :</b>	
Nom :	
Prénom :	
Fonction :	
<b>Signature :</b>	
<b>Cachet de l'entreprise</b>	

Salarié :
<b>Observations</b> (si jugé nécessaire) :
<b>Signature :</b>

